

En France, 40 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C fin 2017. Ils sont en moyenne moins diplômés que l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi. Leur accompagnement est plus intensif que celui de l'ensemble des inscrits : 24 % bénéficient d'un accompagnement renforcé (contre 16 %) et 5 % d'un accompagnement global (contre 1 %). Ces deux types d'accompagnement à la recherche d'emploi sont davantage dispensés aux bénéficiaires du RSA ayant un moindre niveau de formation ou étant récemment inscrits à Pôle emploi. L'accompagnement guidé reste malgré tout majoritaire pour les bénéficiaires du RSA (53 %), comme pour l'ensemble des inscrits (48 %).

Quatre bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs sur dix sont inscrits à Pôle emploi

Fin 2017, 2 081 000 personnes bénéficiaires du RSA sont soumises aux « droits et devoirs du bénéficiaire du RSA » en France, car elles sont sans emploi ou disposent d'un revenu d'activité professionnelle inférieur à 500 euros par mois¹. Elles représentent 99 % des bénéficiaires du RSA (allocataires et conjoints d'allocataires).

Ces personnes doivent être accompagnées dans leurs démarches de recherche d'emploi ou, plus généralement, dans celles visant une meilleure insertion sociale ou professionnelle. Le conseil départemental ou territorial, qui désigne leur organisme référent unique, peut choisir Pôle emploi ou d'autres organismes d'accompagnement vers l'emploi, mais aussi des organismes d'accompagnement à dominante sociale pour les personnes plus éloignées du marché du travail (voir fiche 17).

En France², 40 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C³

fin 2017 (tableau 1), c'est-à-dire qu'ils sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

D'un territoire à l'autre, cette proportion est positivement, mais assez faiblement, corrélée à la part des personnes dont l'organisme référent unique désigné est Pôle emploi, parmi les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs fin 2017 (corrélation de 39 %). Si la part des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi est le plus souvent supérieure à – ou du même ordre que – la part de bénéficiaires du RSA orientés vers Pôle emploi, la part des premiers est inférieure de plus de 10 points de pourcentage à celle des seconds dans une dizaine de territoires, signe que toutes les personnes orientées vers Pôle emploi ne s'y sont pas encore inscrites.

Les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs sont plus souvent inscrits à Pôle emploi lorsqu'ils sont âgés de 25 à 59 ans : entre 41 % et 44 % d'entre eux selon la tranche d'âge, contre 25 % environ parmi les moins de 25 ans et les personnes de 60 ans ou plus. Les bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans sont quasiment tous des parents ou futurs parents de jeunes enfants, dont un peu plus de

1. En moyenne au cours des trois derniers mois.

2. L'étude porte sur l'ensemble des territoires où le RSA existe, soit les 96 départements de France métropolitaine, les 5 départements et régions d'outre-mer (DROM), Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Par la suite, nous emploierons la notion de « territoires » pour renvoyer à ces 104 territoires.

3. Par la suite, nous emploierons les termes « inscrits à Pôle emploi » pour faire implicitement référence aux inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C. Fin 2017, 95 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi relèvent de l'une de ces trois catégories. Cette proportion s'élève à 90 % pour l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi.

Tableau 1 Répartition, fin 2017, des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C, selon diverses caractéristiques

		En %				
		Bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C	Bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs	Personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B ou C	Part des personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B ou C parmi les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs	Part des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs parmi les personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B ou C
Effectifs (en nombre)		834 000	2 081 000	6 009 000	40	14
Sexe	Femme	49	54	52	37	13
	Homme	51	46	48	44	14
Âge	Moins de 25 ans	4	6	13	25	4
	25 à 29 ans	19	17	15	44	18
	30 à 39 ans	30	29	25	41	16
	40 à 49 ans	24	23	22	43	15
	50 à 59 ans	19	18	19	42	14
	60 ans ou plus	5	7	5	27	12
Ancienneté d'inscription en catégorie A, B ou C	Moins de 6 mois	34	-	37	-	13
	De 6 mois à moins de 1 an	18	-	18	-	14
	De 1 an à moins de 2 ans	20	-	20	-	13
	De 2 ans à moins de 5 ans	20	-	18	-	15
	5 ans ou plus	9	-	7	-	17
	Niveau de formation	Inférieur au CEP, BEPC	17	nd	11	nd
CEP, BEPC		10	nd	6	nd	21
BEP, CAP		40	nd	37	nd	15
Bac		17	nd	22	nd	11
Bac + 2		7	nd	11	nd	8
Supérieur à Bac + 2		9	nd	13	nd	10
Catégorie de demandeur d'emploi	A	88	-	63	-	19
	B	8	-	13	-	9
	C	4	-	24	-	2

nd : non disponible.

Lecture > Fin 2017, en France, le nombre de bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs s'élève à 2 081 000.

40 % d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C, soit 834 000 personnes.

Le nombre total de personnes inscrites à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C s'élève à 6 009 000.

Les femmes représentent 54 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, 49 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C et 52 % des personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B ou C. 37 % des femmes bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs sont inscrites à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C et 13 % des femmes inscrites à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C sont des bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs.

Champ > France.

Sources > Pôle emploi, statistique mensuelle du marché du travail (STMT) ; CNAF-CCMSA, données consolidées.

la moitié bénéficiant du RSA majoré⁴ et sont des parents ou futurs parents isolés. Ils sont donc plus fréquemment que des personnes d'autres tranches d'âge orientés vers un accompagnement à dominante sociale, afin de lever divers freins sociaux et familiaux avant d'envisager un retour à l'emploi. Par ailleurs, une partie des jeunes jugés proches de l'emploi sont, quant à eux, orientés directement vers les missions locales, destinées à ce public, plutôt que vers Pôle emploi.

La part des bénéficiaires de 60 ans ou plus orientés vers Pôle emploi est deux fois moins importante que celle de l'ensemble des bénéficiaires (23 % contre 44 %), ce qui rejaillit sur la part d'inscrits. Une démarche de retour à l'emploi, souvent longue, peut ne pas s'avérer prioritaire à l'approche de l'âge minimum légal de départ à la retraite.

Les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi sont moins diplômés que l'ensemble des inscrits

Les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi sont moins diplômés que l'ensemble des personnes qui y sont inscrites. Leur niveau de formation est moins souvent supérieur ou égal au baccalauréat (33 % contre 46 %).

Les demandeurs d'emploi sans emploi (catégorie A) sont largement majoritaires par rapport à ceux exerçant une activité réduite (catégorie B ou C). C'est encore davantage le cas parmi les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs (88 % en catégorie A) que parmi l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi (63 %). Ce résultat rappelle que les bénéficiaires du RSA, même ceux inscrits à Pôle emploi, font partie des populations les plus éloignées de l'emploi, ce qui rend leurs ressources suffisamment faibles pour être sous le plafond de ressources du RSA.

L'ancienneté d'inscription en catégorie A, B ou C n'est pas très différente entre les bénéficiaires du RSA et l'ensemble des inscrits. La part de ceux ayant au moins deux ans d'ancienneté est légèrement supérieure parmi les premiers (29 % contre 25 %).

La proportion des moins de 25 ans est moindre parmi les bénéficiaires inscrits (4 % contre 13 %), le RSA n'étant essentiellement accessible en dessous de 25 ans qu'aux parents et futurs parents. En revanche, la proportion des 25-39 ans y est supérieure (49 % contre 40 %).

Les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi davantage en accompagnement renforcé ou global que l'ensemble des inscrits

Pôle emploi propose aux personnes inscrites un accompagnement en vue de retrouver un emploi⁵. Les quatre grands types d'accompagnement proposés fin 2017, classés du moins intensif au plus intensif, sont l'accompagnement suivi, l'accompagnement guidé, l'accompagnement renforcé et l'accompagnement global (*encadré 1*).

La majorité des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi bénéficient d'un accompagnement guidé (53 %) [*graphique 1*]. Cet accompagnement est également celui le plus souvent dispensé à l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi (48 %). Les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi sont deux fois moins souvent accompagnés dans le cadre du parcours suivi que l'ensemble des personnes inscrites (17 % contre 33 %). En parallèle, ils bénéficient plus fréquemment d'un accompagnement renforcé (24 % contre 16 %) ou global (5 % contre 1 %). La moitié de ceux qui disposent d'un accompagnement global sont bénéficiaires du RSA. Le recours plus systématique à des types d'accompagnement plus intensifs pour les bénéficiaires du RSA s'explique par un éloignement à l'emploi souvent plus marqué.

Pôle emploi a la possibilité de déléguer l'accompagnement de personnes inscrites sur ses listes à d'autres structures spécialisées dans l'insertion. Cette pratique est minoritaire pour les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs (14 % des inscrits), mais moins que pour l'ensemble des personnes inscrites (8 %). Elle est plus importante pour les bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans (32 % des inscrits) que

4. Le montant du RSA peut être temporairement augmenté pour les parents qui assument seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître (RSA majoré, voir fiche 22).

5. Ou en vue de l'accès à un autre emploi correspondant mieux aux souhaits de la personne si elle en occupe déjà un.

pour ceux des autres tranches d'âge (entre 11 % et 15 % suivant la tranche d'âge), essentiellement en raison du recours aux missions locales pour ces jeunes (22 % sont accompagnés dans ce cadre).

Plus l'inscription à Pôle emploi est récente, plus l'accompagnement est renforcé ou global

L'accompagnement renforcé est beaucoup plus souvent dispensé aux bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi âgés de moins de 25 ans (36 % des cas) qu'à ceux âgés de 25 à 59 ans (entre 22 % et 25 % suivant la tranche d'âge) ou de 60 ans ou plus (19 %) [tableau 2]. La hiérarchie par âge est, logiquement, inversée pour l'accompagnement suivi. L'accompagnement global est par ailleurs plus souvent prodigué, même si les parts sont faibles, aux bénéficiaires du RSA âgés de 25 à 59 ans qu'à ceux de moins de 25 ans ou de 60 ans ou plus. Au total, l'accompagnement dispensé aux bénéficiaires de 60 ans ou plus est moins intensif que pour les plus jeunes : ils sont sous-représentés

dans les accompagnements global et renforcé et surreprésentés dans l'accompagnement suivi. Ces différentes stratégies d'accompagnement suivant la tranche d'âge se vérifient pour l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi.

Si les accompagnements suivi et guidé sont largement majoritaires pour les bénéficiaires du RSA, quelle que soit leur ancienneté d'inscription à Pôle emploi, les accompagnements renforcé et global sont plus souvent dispensés pour les inscriptions récentes que pour les plus anciennes : la part de l'accompagnement renforcé est, par exemple, de 26 % pour les bénéficiaires du RSA inscrits depuis moins de six mois, contre 19 % pour les inscrits depuis cinq ans ou plus. La part de l'accompagnement global passe de 5 % à 3 % entre ces deux tranches d'ancienneté.

Un accompagnement renforcé ou global davantage tourné vers les moins diplômés

Le niveau de formation⁶ influence également le type d'accompagnement des bénéficiaires inscrits

Encadré 1 Les quatre grands types d'accompagnement proposés par Pôle emploi

Fin 2017, Pôle emploi propose aux demandeurs d'emploi quatre grands types d'accompagnement.

> **L'accompagnement suivi** est destiné aux demandeurs d'emploi les plus proches de l'emploi et dont l'autonomie dans la recherche d'emploi est la plus grande. Le conseiller référent s'assure notamment que le demandeur d'emploi reçoit des offres d'emploi et reste actif dans sa recherche. La fourchette indicative théorique de la taille des portefeuilles de cette modalité est de 200 à 350 demandeurs d'emploi par conseiller. Les contacts sont essentiellement dématérialisés.

> **L'accompagnement guidé** cible les demandeurs d'emploi qui nécessitent d'être appuyés régulièrement par leur conseiller référent dans leur recherche d'emploi, notamment à travers des contacts dont la nature (face à face, téléphonique, par mail) et la fréquence sont personnalisées. Les portefeuilles sont en théorie de l'ordre de 100 à 150 demandeurs d'emploi par conseiller pour ce type d'accompagnement.

> **L'accompagnement renforcé**, pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'être fortement soutenus par leur conseiller référent, prend notamment la forme d'entretiens en face à face dont le rythme et le contenu répondent aux besoins du demandeur. Les portefeuilles doivent théoriquement réunir au plus 70 demandeurs d'emploi par conseiller.

> **L'accompagnement global**, pour les demandeurs d'emploi les plus fragilisés (notamment confrontés à des freins sociaux ou en situation de précarité), vise à faciliter la prise en charge des difficultés sociales et professionnelles et à favoriser l'accès à l'emploi. Cet accompagnement est mené conjointement par un conseiller Pôle emploi et un travailleur social des services du conseil départemental ou territorial. Cet accompagnement n'est pas encore déployé sur l'ensemble des territoires, contrairement aux trois autres types.

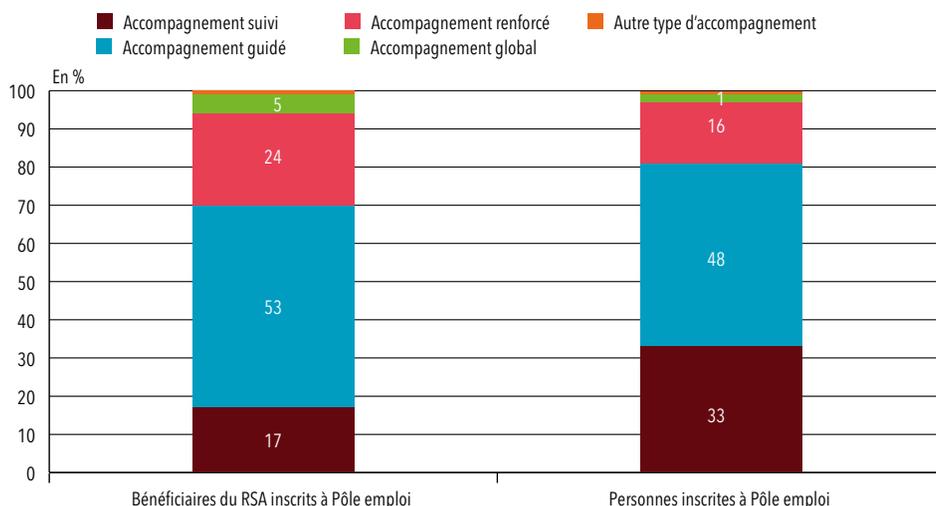
6. Le concept de niveau de formation retenu dans cette fiche est le niveau de formation atteint. On ne tient pas compte ici des éventuelles formations en cours.

à Pôle emploi : il est d'autant plus intensif que le niveau de formation est bas. La part de l'accompagnement suivi s'élève en effet à 14 % pour les bénéficiaires du RSA ayant un niveau inférieur au certificat d'études primaires (CEP) ou au brevet d'études du premier cycle (BEPC), alors qu'elle atteint 18 % pour ceux qui ont un niveau baccalauréat et même 28 % pour ceux ayant un niveau supérieur à 2 ans d'études après le baccalauréat. La hiérarchie est inversée pour l'accompagnement renforcé (respectivement 26 %, 23 % et 18 %). Cette stratégie d'accompagnement est appliquée également pour l'ensemble des personnes inscrites, bénéficiaires ou non du RSA, de manière légèrement plus prononcée. Enfin, l'accompagnement global

est, lui aussi, plus dispensé aux personnes ayant un moindre niveau de formation.

Des disparités territoriales sont observées quant à la part des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi bénéficiant d'un accompagnement renforcé. Cette part est comprise entre 18 % et 30 % pour seulement la moitié des collectivités. Ces disparités ne sont que très peu (voire pas du tout) expliquées par des différences concernant les caractéristiques observables (sexe, âge, ancienneté d'inscription, niveau de formation) des bénéficiaires du RSA inscrits ou des différences de situation du marché du travail (mesurée par le taux de chômage et la part des chômeurs de longue durée)⁷. ■

Graphique 1 Répartition des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C, fin 2017, suivant le type d'accompagnement



Note > Du moins intensif au plus intensif, les quatre grands types d'accompagnement sont le suivi, le guidé, le renforcé et le global.

Lecture > Fin 2017, en France, 24 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C bénéficient d'un accompagnement renforcé. Cette proportion s'élève à 16 % pour l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B ou C.

Champ > France.

Source > Pôle emploi, statistique mensuelle du marché du travail (STMT).

7. Les corrélations sont faibles, voire absentes. Ce résultat est confirmé dans des analyses par régression linéaire : même si l'on retient uniquement les meilleurs modèles de régression parmi les très nombreuses spécifications testées, le pouvoir explicatif demeure très bas (quel que soit le modèle, moins de 15 % [coefficient R²] des disparités entre territoires sont expliquées).

Tableau 2 Répartition des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C, fin 2017, selon le type d'accompagnement et diverses caractéristiques

		En %				
		Accompagne- ment suivi	Accompagne- ment guidé	Accompagne- ment renforcé	Accompagne- ment global	Autre type d'ac- compagnement
Sexe	Femme	17	53	24	5	1
	Homme	18	54	24	4	1
Âge	Moins de 25 ans	10	49	36	2	2
	25 à 29 ans	18	52	25	4	1
	30 à 39 ans	17	55	22	5	1
	40 à 49 ans	16	53	24	6	1
	50 à 59 ans	17	53	25	5	1
	60 ans ou plus	26	53	19	2	0
Ancienneté d'inscription en catégorie A, B ou C	Moins de 6 mois	16	51	26	5	2
	De 6 mois à moins de 1 an	16	52	26	6	0
	De 1 an à moins de 2 ans	17	54	24	5	0
	De 2 ans à moins de 5 ans	19	56	22	4	0
	5 ans ou plus	19	59	19	3	0
Niveau de formation	Inférieur au CEP, BEPC	14	54	26	5	1
	CEP, BEPC	14	54	26	5	1
	BEP, CAP	15	54	25	5	1
	Bac	18	54	23	4	1
	Bac + 2	22	53	20	4	1
	Supérieur à Bac + 2	28	50	18	3	1
Catégorie de demandeur d'emploi	A	16	54	24	5	1
	B	24	51	21	4	0
	C	23	51	22	4	0

Note > Pour chaque ligne, la somme des pourcentages des cinq colonnes relatives aux différents accompagnements peut ne pas être égale à 100 % en raison des arrondis à l'unité.

Lecture > Fin 2017, en France, 24 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C bénéficient d'un accompagnement renforcé.

Champ > France.

Source > Pôle emploi, statistique mensuelle du marché du travail (STMT).

Pour en savoir plus

> Données complémentaires sur le site de la DREES, édition 2019 de *Minima sociaux et prestations sociales*, rubrique Données, fiche 18.

> D'Isanto, A. (2019, juillet). Insertion : un accompagnement renforcé ou global pour 30 % des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi. DREES, *Études et Résultats*, 1 121.

> Pitollat, C., Klein, M. (2018, août). L'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Rapport au Premier ministre.